

Patrimoine des Abers – Landéda – Chapelle de Troméneq

juin 2019

François Maillé de Kermavan Guillaume Simon de Tromenec

Ce fait historique aura comme prétexte la guerre des ligueurs en Bretagne, (1588 – 1598), en sachant qu'en 1594, sera signé à Lesneven la soumission des Ligueurs, cette année Henri IV sera sacré Roi de France.

Quid, de cette épique histoire de duel, qui se serait passée en l'an 1600. Six années après la soumission des seigneurs locaux envers leur futur roi.....

Cette histoire de duel racontée à l'entrée de cette enceinte de Troméneq, servira d'introduction à la présentation de notre sujet....

Nos personnages Consultez les tableaux de généalogie en exposition

François Maillé de Kermavan

La succession de cette maison, faute de descendance mâle tombera en "quenouille", Claudine de Plusquellec (de Kermavan) à la mort de ses deux frères deviendra la riche héritière de ce fief de **Seizploué**, elle conservera le patronyme de Kermavan, patronyme qu'elle transmettra à son mari François de Maillé, un puissant gentilhomme tourangeau.

Le contrat de mariage sera passé à Rennes le 22 septembre **1577**.

Cette seigneurie dans la paroisse de Plounéventer, s'honore des titres présents et futurs de Chevalier de l'ordre du roi, Marquis de Kerman, Comte de Maillé et de Seizploué, Baron de la forêt, Seigneur de l'Islette..ces titres suffisent pour souligner la puissance de cette " maison" Léonarde.

Guillaume Simon de Tromenec

De petite noblesse, Guillaume Simon de Troméneq, seigneur du lieu dit Troméneq à Landéda, comprenait un manoir seigneurial à cour fermée, un pigeonnier, un moulin, un étang, et cette chapelle Saint - Laurent, édifiée au XV^{ème} siècle....

Eloigné des titres, des honneurs de la cour, sa fonction principale concernait la milice des gardes côtes, et autres métiers militaires. Ce seigneur, sera cité officiellement comme étant aux ordres de René de Rieux seigneur de Sourdéac, gouverneur des " ville et château" de Brest, fidèle à la bannière du futur roi Henri IV.....il est à noter que c'est sous cette même bannière que les Maillé de Kermavan afficheront leur fidélité "Royaliste"

Constat : Peut on être "ligueur" quand on confie son épée et sa vie au service de la destinée du futur Roi de France ?

Que s'est il passé ?

Il devient exclus que, la guerre des Ligueurs serve de motif à ce duel, elle deviendra le prétexte de cette histoire romancée par notre élu local, Le Bihannic de Troméneq, maire de Landéda de 1818 à 1828 , ex capitaine de Frégate dans la Royale,

En 1826, il racontera cette histoire, à son ami, Le Chevalier de Fréminville, ex capitaine de Frégate dans la Royale, historien auteur des "Antiquités du Finistère", qui dans un chapitre publiera les motifs de ce conflit. N'oublions pas que nous sommes dans cette moitié du 19^{ème} siècle. Celui des récits et histoires de légendes, certes, mais aussi celui où les autorités pouvaient se permettre d'écrire, et d'affirmer sans apporter de preuves, sans fournir les références de leur savoir.

Cependant, la question qui se pose : Qui est ce François (Maillé) de Kermavan, dont le gisant en granite s'expose dans cette chapelle.... ?

Droits Honorifiques

Louis Le Guennec, archiviste historien, spécialiste de l'Ancien Régime, cet érudit et référent sur l'Histoire seigneurial du Léon se posera la question :

« *En quelles circonstances succomba ce jeune gentilhomme, tué en duel par Guillaume Simon seigneur de Troménec,...* ».

« *Je n'ai rencontré sa confirmation dans aucun document de l'époque.... Cette tragique histoire n'est narrée que par lui, (Le Chevalier de Fréminville)..... Mais le tombeau et l'épithaphe qu'il porte, témoignent un fait qui s'est passé....* »

Correspondant du journal la "Dépêche de Brest et de l'Ouest", il interrogera ses lecteurs, dans deux articles, l'un daté du 27 novembre 1921, l'autre du 8 décembre 1924, ils auront comme sujet « *A propos de la chapelle de Troménec à Landéda* »

Des réponses des lecteurs vont lui parvenir..... dont une qui retiendra son attention.

« *D'après la tradition, le duel aurait pour motif une querelle de préséance dans l'église de Landéda* »

Louis Le Guennec, en 1933 édite "Prééminences de la famille de Maillé-Kerman, dans l'évêché de Léon en 1614"

1614

Les Carman font faire un état complet de leurs prééminences..... Cette demande stipulait :

« *Bref Etat des Prééminences du Marquisat de Kerman et Comté de Seizploué de mesme qu'elles sont es Eglisses, Coventz et Chapelles, tant en pierre, boys, vistres et aux lisières, en Léon....* »

Le fief de Kerman s'étendait jusqu'à Landéda, où la maîtresse – vitre, dans le style du XV^{ème}

siècle Quatre écus de Kerman - Maillé- "pleins et mi-parti" en occupaient la partie supérieure.

L'écu en bannière des Kerman se retrouvait peint dans la grande vitre rayonnante et sur les murs de la chapelle de Saint-Antoine, au-dessus du blason des Simon de Troménec "de sable au lion d'argent

".....

Concernant cet état complet des prééminences, **Louis Le Guennec** s'interroge :

« *Il est surprenant que (Jean Bouricquen, painetre et vistrier humble et et fidel serviteur.. n'ait pas songé à donner une place dans son recueil au tombeau de François de Kermavan, qui se trouve dans la chapelle de Saint-Laurent en Landéda.....* »

D'après la tradition....., Nous avons vu ci-dessus, que faute de descendant mâle

et de l'extinction du nom de **Kermavan**, ces prééminences sur Landéda seraient devenue obsolètes, Guillaume **Simon de Troménec**, noblesse en seconde position dans cette hiérarchie, pensait en être de droit "l'héritier" de nom sur ce fief local.....

« *Particulièrement pointilleux sur le chapitre de ses prééminences, c'est-à-dire des droits honorifiques qu'il possédait dans l'église de Landéda, en sa qualité de Notable Gentilhomme, il n'admettait point que quiconque y prit le pas sur lui. Aussi sa fureur fut grande lorsqu'un godelureau, François de Maillé s'avisait de réclamer la préséance en sa qualité de descendant par les femmes des puissants barons de Kermavan, jadis suzerains de ce coin du Léon. Certain dimanche, en entrant dans l'église pour assister à la grand messe, Guillaume Simon trouva son rival insolemment installer à la meilleure place, au devant du banc ou de temps immémorial, s'agenouillait la famille de Troménec.....*

On devine la suite..... Malgré la sainteté du lieu, il ne put se retenir d'interpeller Maillé -Kermavan et lui enjoindre d'aller prier ailleurs..... L'un mit la main à l'épée.... (Sans la retirer de son fourreau...)

Mettre la main à l'épée face à son suzerain, surtout que ce dernier appartenant à la prestigieuse maison de Kermavan, représente un acte de rébellion extrêmement grave..... Qu'un duel eut lieu ?

Entre un François Maillé de Kermavan, haut justicier du Léon, Comte de Maillé et de Seizploué et Guillaume Symon de Troménec, petite seigneurie de Landéda, cette passe d'arme appartient

aux .. "Commérages"

D'où un procès

Suivant cet acte de rébellion, le tribunal de la sénéchaussée de Lesneven, peut le destituer lui et sa famille de tous ses biens....

.... Soit il obéit aux injonctions du clergé, faire un tombeau symbolique qui rappellera cette condamnation....., c'est ce qu'il fera, non sans un arrière appétit de revanche et de rébellion dans ses réponses aux injonctions....

Vous ne trouverez, dans cette chapelle aucune armoirie appartenant au fief de François Maillé de Kermavan, ni aucune de ces familles.

Rappel de Louis Le Guennec.....« Il est surprenant que [Jean Bouricquen]... n'ait pas songé à donner une place dans son recueil au tombeau de François de Kermavan, qui se trouve dans la chapelle de Saint-Laurent en Landéda..... »

Réponse aux injonctions

Peut on conclure cette histoire sans féliciter et remercier Michel Mauguin concernant son étude remarquable et inédite, concernant « La chapelle de Troménec en Landéda et ses armoiries »... Et cette conclusion sans appel

“ Moi”Guillaume Symon de Troménec, et personne d'autre a fait faire ce tombeau, voyez mes armes.....

J'ai honoré “rempli” mon injonction exécutoire.....

“Le nom de Kermavan n'est qu'un détail”

EPILOGUE

1911,

Yann Roudot, vicaire de Lannilis, écrira une pièce de théâtre en Breton, romancée, en trois actes , « *An Aotrou Tromenec'h pe Chapel An Absolven, e tri Arvest* » (Le seigneur de Troménec, ou la chapelle de l'absolution – Pièce en trois actes – 1911)

2018

On nous fera parvenir des Archives de Loire Atlantique, série B1721 « *Aveu et dénombrement par le sieur de Kermavan et dame de Lislette, “ Claude de Kerman épouse de François de Maillé, seigneur de Lislette et de Villeromain ”* »

Aveu daté du « *Dix-neuvième jour d'avril de l'an **mille six cent et un** après midi* »

Nous noterons dans ce document, «...cheffrente a prendre et lever chacun an du sieur de Tuoumenec...etc, etc ...»

cester ma Ce fut fait que & octroye & fait
au chasteau du boye parroisse de plouencou
Evesche de Leon ou demourer a presant les
seigneur & damie de Dixneufieme Jour d'april
mil six cents et ung Aprca midy!

Le maille - *[illegible signature]*

[illegible signature]

[illegible signature]

